

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL le 28 AOUT 2025 A 20H00

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT, Maire de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Etaient présents :

P. PICHOUX – DE LA VILLEON L. – JANVIER C.(adjoints) – F. GLOAGUEN (Conseiller Délégué) - POLET V. – BROUSSIN E..- SIMON L.- SEVIN A. –ALIX J.L.

Absent excusé : BUAN J.M.

Absents : Mmes MAURY A.- NOURRISSON I. – M MOUCHOUX REBILLARD M. – LEMEUX M.

Procuration :

Jean-Marc BUAN a donné procuration à Jean-Luc ALIX

Date de la convocation : 1^{er} août 2025

DELIB20250801

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la nomination de Cécile JANVIER, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Cécile JANVIER, secrétaire de séance.

DELIB20250802

FIXATION DU LOYER DU COMMERCE COMMUNAL

Il est nécessaire de reprendre délibération afin de fixer le montant du loyer et la caution qui seront appliqués pour le local commercial communal situé au 4 rue de Montmuran. En effet, par délibération en date du 2 juin dernier le conseil municipal avait fixé le montant du loyer du commerce à 200 € HT la 1^{ère} année et 500 € les années suivantes. Le Conseiller au décideur local nous a conseillé de ne pas appliquer de TVA sur ce loyer, comme celui-ci est un local nu à usage professionnel.

Le bâtiment sera mis en location auprès de la preneuse du local commercial le 1^{er} octobre 2025

Après délibération,

- Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 200 €/mois la première année, non-assujetti à la TVA puis 500 € la 2^{ème} année.
- Fixe la caution à 1000 €
- Confie à Maître BIENVENUE, étude notariale de ROMILLE la rédaction du bail commercial
- Donne pouvoir à M le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.
- La délibération en date du 2 juin 2025 est annulée et remplacée par celle-ci
- Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
- Suivent les signatures
- Pour copie conforme

DELIB20250803

DEVIS RUELLE PRES COMMERCE BICOUCHE

Les travaux d'aménagement du commerce/logement se terminent prochainement, l'accès à la ruelle près du bâtiment doit être refait pour la rendre accessible.

Deux devis sont proposés pour sa réfection en bi-couche

Devis POTIN Melesse : 3 270 € HT

Devis COREVA : 4 481.40 € HT

Le Conseil Municipal après délibération

Retient l'entreprise POTIN de Melesse pour un montant de 3 270

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis avec l'entreprise.

- **Bilan des travaux réalisés**

Pascal PINAULT présente le bilan des travaux réalisés à ce jour. Les dépenses de rénovation de l'ensemble commerce/logement s'élèvent à 360 653 € HT. Les subventions accordées pour ces travaux sont de 295 000 € (Rennes Métropole, Département 35, Fonds Vert Etat) nous ont permis la réalisation de ce projet.

DELIB20250804

TARIFS CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Mme Cécile JANVIER, adjointe, présente la situation de la facturation de la cantine municipale. La société Restoria nous a fait parvenir le montant de la révision du prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2025 soit 2.368%

Grammage 3 5 éléments : 3.456 € ttc (2024-2025 3.376 €)

Grammage 4 5 éléments : 3.641 € ttc (2024-2025 3.555 €)

Adultes : 4.313 € (2024-2025 4.213 €)

Au vu de l'augmentation des tarifs et du coût de fonctionnement du service cantine, il est proposé de porter le prix du repas à

5.69 € pour les familles de la commune et les communes adhérentes à la convention de prise en charge de la différence du prix du coût réel soit 7.88 € hors commune

Dit que les familles des communes non conventionnées paieront 7.88 €/le repas.

Le conseil municipal valide les tarifs proposés :

5.69 € le repas pour les familles de la Chapelle Chaussée et des communes conventionnées

7.88 € le repas pour les familles de communes non conventionnées.